

16 mars 2021

# Bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire



## ORDRE DU JOUR

1. **Validation du compte-rendu du bureau de la CLE du 19 janvier 2021**
2. **Présentation du pacte régional pour la gestion de la ressource en eau en Pays-de-la-Loire** *(DREAL Pays-de-la-Loire)*
3. **Lancement de la concertation préalable à l'abrogation de la directive territoriale d'aménagement (DTA) de l'estuaire de la Loire**
4. **Travaux de l'équipe d'animation du SAGE**
  - **Présentation de l'étude HMUC : contexte, objectifs, méthodologie et avancement**
5. **Dossiers d'autorisation environnementale :**
  - **Projet de sondage de reconnaissance pour l'alimentation en eau du site exploité par la société Lactalis**
  - **Renouvellement de l'autorisation du système d'assainissement de l'agglomération de Nantes Sud - Station d'épuration de Petite Californie – Nantes Métropole**
6. **Questions diverses**
  - **Révision du SAGE – Information : sollicitation des maîtres d'ouvrage pour disposer de données récentes sur les zones humides inventoriées**
  - **Avis du bureau de la CLE sur les PLU (exemple de Port-Saint-Père)**

# Présentation du pacte régional pour la gestion de la ressource en eau en Pays-de-la-Loire

## • Pourquoi un pacte régional ?

- Dégradation de la qualité de l'eau liée à de multiples facteurs dont la gestion quantitative de la ressource
- Un plan Etat/Région pour la reconquête de la ressource en eau adopté fin 2019
- Besoin d'une **dynamique collective pour décliner de manière opérationnelle** ce plan d'actions à l'échelle de chaque bassin à travers les CLE et la mobilisation de tous les acteurs concernés

## • Quelles modalités de travail ?

1. Recueil des **réactions et contributions** sur le projet de pacte **lors des CD eau**
2. Présentation du projet de pacte consolidé en conférence régionale de l'eau en avril
3. **Signature des CLE et de tous les acteurs institutionnels** : pour confirmer l'adhésion à la démarche et préciser leur contribution à cette démarche



- **À l'échelle des territoires :**

Des actions concrètes à mener dans le cadre de plans d'actions territoriaux partagés : connaissance de la ressource et des usages, adaptation au changement climatique, économies d'eau, sobriété et efficacité des usages, développement de la gestion collective, déconnexion des plans d'eau, recours à la substitution et au stockage hivernal,...

- **Déclinaison à l'échelle du SAGE Estuaire de la Loire :**

Action identifiée lors des travaux de préparation du Pacte :

- la réalisation d'une étude HMUC d'ici fin 2023, incluant l'analyse des modalités de connexion des plans d'eau et de leurs impacts, dans l'optique d'aboutir ensuite à l'élaboration d'un plan d'actions pour le maintien de l'équilibre quantitatif.

